Pour publication immédiate : 05/03/2018 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES RÉFORMES COMPLÈTES POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS DE RÉINSERTION DES PERSONNES SORTANT DE PRISON

Fait diminuer la récidive en éliminant les obstacles auxquels les New-Yorkais sont confrontés lors de leur retour dans la société après une incarcération

Composante majeure du programme de réforme de la justice pénale en cinq volets - En savoir plus ici

S'appuie sur le bilan des réalisations du Gouverneur en matière de justice pénale, parmi lesquelles la législation progressiste prohibant toute discrimination à l'égard des criminels reconnus coupables

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'il promouvait des réformes globales en vue de la rationalisation du processus permettant aux personnes incarcérées de réintégrer la communauté à leur libération de prison. Ces réformes contribueront à améliorer l'accès aux emplois et aux licences, à élargir le droit à la libération pour bonne conduite et à accorder des temps limités avant confiance, à créer une nouvelle clause relative à « la libération conditionnelle gériatrique » et à réduire les charges financières après la libération. Cette proposition fait partie du programme de réformes en cinq volets du Gouverneur pour refondre le système de justice pénale de l'État dans le cadre du Budget pour l'année fiscale 2019 (FY 2019 Budget).

« Ces réformes favorisent à la fois la sécurité publique et la réhabilitation des personnes qui ont payé leur dette envers la société », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « En éliminant les obstacles obsolètes et inutiles à l'égalité des chances, nous aiderons ces personnes à se réintégrer dans leurs communautés, à rompre le cercle vicieux de la récidive et à créer un New York plus sûr et plus juste pour tous. »

« La réforme de la justice pénale est une priorité absolue à New York, et cette proposition représente encore un nouveau pas dans la bonne direction pour atteindre cet objectif », **a déclaré la Lieutenante-Gouverneure Kathy Hochul.** « Ensemble, nous pouvons venir à bout de la stigmatisation de la criminalité et offrir une expérience de réinsertion positive et encourageante à ceux qui veulent offrir à la société une version d'eux-mêmes meilleure que lors de leur départ. »

Lever les interdictions pesant sur les licences professionnelles

Allant au-delà des lois existantes qui prohibent la discrimination générale à l'embauche à l'égard des personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales, la proposition du Gouverneur supprime les interdictions obsolètes de licences professionnelles pour des professions autres que le maintien de l'ordre public. Les candidats à ces licences seront plutôt évalués sur une base individuelle. La suppression de ces interdictions archaïques augmentera efficacement le nombre de domaines professionnels que les personnes auparavant incarcérées pourront intégrer, favorisera leur stabilité économique après leur libération et la réussite de leur réinsertion dans la société.

Développer les programmes de libération au mérite

Ce projet permettra également d'élargir en toute sécurité les possibilités de libération des personnes incarcérées qui ont fait preuve de réadaptation en élargissant la liste des programmes qui rendent les diplômés admissibles à la libération pour bonne conduite et en accordant un temps limité avant confiance. Non seulement cela encouragera davantage de personnes à suivre des programmes et des cours pendant leur incarcération, mais cela aidera aussi à réduire la population carcérale et permettra à ceux qui ont acquis des compétences et des connaissances en prison de les mettre en pratique de manière productive dans la communauté.

Initier la libération conditionnelle gériatrique

Les initiatives du Gouverneur Cuomo ont conduit à une baisse drastique de la population carcérale globale. Cependant, la population carcérale vieillissante continue de croître à un rythme alarmant. Fournir les soins de santé appropriés à ces personnes, y compris le transport fréquent vers des cliniques externes et le maintien d'unités spécialisées dans les établissements pénitentiaires est de plus en plus complexe et onéreux. Par mesure de compassion et de réduction des coûts, la proposition visera cette population par le biais d'une nouvelle clause relative à la « libération conditionnelle gériatrique » des détenus de plus de 55 ans qui ont purgé au moins la moitié de leur peine et dont les problèmes de santé, qu'ils soient débilitants ou invalidants, font qu'il leur est difficile de prendre soin d'eux-mêmes dans un établissement pénitentiaire. En vertu de cette clause, le Conseil des libérations conditionnelles (Board of Parole) examinerait chaque cas et soupèserait les risques pour la sécurité publique posés par ces personnes par rapport à leur besoin d'un traitement adapté à leur âge dans la collectivité.

Supprimer les frais de contrôle de la libération conditionnelle et réviser la révocation de la libération conditionnelle

Pour remédier au problème de la stabilité financière, l'un des plus grands obstacles à la réinsertion, le Gouverneur Cuomo a proposé d'éliminer les frais actuels de contrôle des libérations conditionnelles et de faire examiner les ordonnances de pension alimentaire pour les enfants par les bureaux locaux d'exécution des pensions alimentaires pour les enfants dans le cas des personnes incarcérées pendant plus de six mois. Les ordonnances peuvent être ajustées pour refléter la situation financière actuelle du parent, lui permettant de réintégrer le marché du travail sans la pression additionnelle

de pensions alimentaires impayées, facilitant ainsi sa transition et lui donnant l'occasion de recommencer à subvenir aux besoins de son enfant après sa libération.

Afin de s'assurer que les personnes sous supervision communautaire ne retournent pas inutilement en prison, le Gouverneur a également ordonné un examen des orientations générales et des pratiques de la révocation de la libération conditionnelle pour déterminer les bonnes alternatives à l'incarcération pour ceux qui violent les conditions techniques de la libération conditionnelle, mais dont les actes ne représentent pas une menace pour la sécurité publique. Cela permettra à ces personnes de conserver leur emploi, de rester dans les programmes de traitement et avec leur famille et cela aidera à renforcer la réussite de leur réinsertion dans la société sans interruption inutile.

S'appuyer sur le bilan des réalisations du Gouverneur en matière de justice pénale

Rien qu'au cours de l'année dernière, sous la direction du Gouverneur Cuomo, New York a adopté de vastes mesures de réforme en matière de justice pénale, parmi lesquelles le relèvement de l'âge de la responsabilité pénale, l'exigence faite aux forces de l'ordre d'enregistrer sur vidéo les interrogatoires en détention dans les cas d'infractions graves, l'autorisation de l'utilisation des ensembles de photos pour identifier les témoins admissibles au procès et l'extension des réformes issues du règlement amiable *Hurrell-Harring* sur la défense pénale des prévenus indigents à l'ensemble de l'État, qui devient ainsi le premier État du pays à moderniser son système de défense publique de manière si radicale.

Depuis que le Gouverneur Cuomo est entré en fonction, l'État de New York a fermé 24 prisons et centres de détention pour mineurs, un chiffre supérieur à toute autre période sous la direction d'un Gouverneur dans l'histoire de l'État—entraînant la diminution de la population carcérale de plus de 6 000 personnes pendant cette période. Le Gouverneur a également mis en œuvre l'initiative Travailler pour la réussite (Work for Success Initiative) qui a aidé plus de 20 000 anciens détenus à trouver du travail après leur sortie de prison. De plus, le Gouverneur Cuomo a créé le premier Conseil de l'État sur la réinsertion et la réintégration communautaires (Council on Community Re-Entry and Reintegration) en 2014 pour résoudre les obstacles rencontrés par les anciens détenus lors de leur réinsertion sociale. Depuis sa création, le Conseil a contribué à apporter un certain nombre de changements pour améliorer la réinsertion, allant de l'adoption de principes de recrutement fondé sur l'égalité des chances (Fair Chance Hiring) dans les agences de l'État à la publication d'orientations qui interdisent la discrimination fondée sur une condamnation dans les logements financés par New York. Enfin, le Gouverneur a fourni des subventions annuelles d'un montant d'environ 4 millions de dollars pour soutenir vingt groupes de travail sur la réinsertion de comtés (County Re-Entry Task Forces) qui aident un total de 5 000 personnes retournant dans leurs comtés après avoir purgé une peine dans une prison d'État. Ces individus qui ont été évalués sont considérés comme ayant besoin de traitements pour toxicomanies et en santé mentale, de formation professionnelle, de placement et de développement des compétences, de même que d'interventions cognitivo-comportementales, qui sont conçues pour aider les individus à changer les façons de penser qui contribuent aux comportements criminels, a améliorer la motivation positive et développer davantage leurs aptitudes sociales.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

SE DÉSINSCRIRE